



COMMUNE D'HELBAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire

Pascal Penet, Aymeric Ansel, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints. Jacques Dupont, Christian Dupont, Pascal Monsauret, Christophe Podevin, Sandra Savary, Brigitte Leblond, Anne Alguazil, Michèle Boulanger, conseillers municipaux.

Absents excusés : Carole Butin (pouvoir à F. Marquant), Colette Blondel (pouvoir à I. D'Haillecourt), Sabine Poprawka (pouvoir à C. Dupont jusqu'à son arrivée à 18h40), Hélène Demol, (pouvoir à P. Penet jusqu'à son arrivée à 19h00), Philippe Sambourg (pouvoir à P. Delobel), Hélène Fiolet (pouvoir à P. Monsauret).

Président de séance : Francis Marquant

Secrétaire de séance : Sandra Savary

Adoption du Procès-verbal de la séance du 04 juillet 2022 : adopté à l'unanimité.

1) CAPSO : modification des statuts :

Par délibération de son conseil communautaire en date du 30 juin 2022, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) a approuvé un projet de modification de ses statuts lui permettant de clarifier ses champs d'intervention vis-à-vis des communes membres, de sécuriser l'exercice de ses compétences, et de rendre plus lisible son action auprès du public. Les élus ont pris connaissance des statuts. M. le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de statut modifié de la CAPSO repris par délibération du conseil communautaire du 30 juin 2022,

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

2) CDG62 : convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes violents :

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a créé l'obligation pour les employeurs publics de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement, et agissements sexistes. Le Centre de gestion propose une convention pour répondre à cette obligation, avec notamment la fourniture d'un outil dématérialisé de recueil des signalements, et des prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations. M. le Maire propose d'adhérer à cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

3) Conditions de prêt de tables et chaises:

La Commune met à disposition des tables et chaises aux habitants à titre gratuit. Néanmoins, des personnes demandent la prise en charge du transport par la Commune. La municipalité

souhaite que le transport soit facturé à hauteur de 10€ par voyage, soit 20€ le transport aller/retour. Le prêt du matériel reste gratuit.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

4) Remboursement d'un acompte de location de la salle des fêtes:

Suite à une hospitalisation, un helfallois a annulé la location de la salle des fêtes prévue le 05 novembre 2022, M. le Maire propose de rembourser l'acompte versé.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

5) ALSH : remboursement d'un trop perçu:

Une famille a payé le solde du centre de loisirs en plein tarif. Or, cette famille a pu bénéficier de l'aide au temps libre, qui a été versée directement sur le compte de la commune. M. le Maire propose donc de rembourser le trop perçu à la famille pour 68€,

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

6) Lotissement de l'Argilière : dénomination de voirie:

Arrivée de S. Poprawka 18h40.

Dans le cadre du futur lotissement à proximité de la rue de l'Argilière, le conseil municipal est invité à déterminer le nom de la voirie. M. le Maire porte à la connaissance des élus les propositions formulées par EDEN62. Il donne également lecture d'un courrier d'un riverain qui propose le nom du Dr Laurent Michaud. Considérant les différentes propositions, considérant qu'il faut éviter de mettre des noms de rue identiques aux communes d'un même code postal, le conseil municipal nomme la voirie : rue des Fougères.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

7) Lotissement de l'Argilière : convention de rétrocession de voirie:

Un lotissement va être créé sur la parcelle AN 307 (superficie de 10 014m²), à côté de la rue de l'Argilière. Dans ce cadre, le lotisseur réalisera des travaux d'infrastructures, de voirie, et de réseaux divers nécessaires à la viabilisation des futurs lots, ainsi que des travaux d'aménagement d'espaces verts. M. le Maire propose qu'à l'issue des travaux, les voiries et ouvrages publics soient rétrocédés à la Commune. Il sollicite l'autorisation de signer la convention de rétrocession, sachant que si la Commune réalise elle-même antérieurement des travaux de trottoir le long de la RD, le lotisseur apporterait obligatoirement sa participation correspondant au coût des travaux de trottoir (avec busage) de la rue des Hauts d'Helfaut jusqu'à la rue des Fougères,

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

8) Travaux de voirie rue de l'Argilière : convention de maîtrise d'oeuvre:

M. le Maire a sollicité le cabinet d'étude Ingéo pour la réalisation d'un trottoir et d'un busage des eaux pluviales rue de l'Argilière (partie de la rue des Hauts d'Helfaut à la dernière habitation au n°2), et après le carrefour direction Pihem avec pose d'un CC1 ou CS1. L'idée est que la commune fasse l'ensemble des travaux de trottoir et d'assainissement pluvial. Le devis d'Ingéo pour la mission de maîtrise d'oeuvre est de 11 450€ HT. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'oeuvre avec Ingéo.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

9) Travaux rue de l'Argillère : sollicitation de l'aide du Département au titre de la MMU:

Les travaux, dont la maîtrise d'œuvre a été actée en question précédente, peuvent être repris en subvention par le Département au titre de la Maintenance en Milieu Urbain. M. le Maire propose de solliciter l'aide du Département au titre de la Maintenance en Milieu Urbain.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

10) Festivité :

Considérant le peu de monde à la fête du hameau de Bilques, aussi bien aux manèges qu'au repas et animations du soir, sur proposition du comité des fêtes et du bureau municipal, M le Maire propose de ne pas renouveler cette manifestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

11) FDE 62 : adhésion à la centrale d'achat pour le géo-référencement des réseaux:

Conformément au code de l'environnement, les réseaux de télécommunications, électriques et pluviaux enfouis doivent être référencés sur réseaux-et-canalisation.ineris.fr. Pour réaliser cette mission, la FDE62 propose l'adhésion à une centrale d'achat, permettant de réduire les coûts. Différentes prestations sont proposées telles que les détections par méthode non intrusive et les géoréférencements. M. le Maire propose d'adhérer à cette centrale d'achat, et de géoréférencer les réseaux concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

12) Système d'irrigation : passage sous chemin rural :

Arrivée d'H. Demol à 19h00. La commune a reçu une déclaration de travaux pour la pose de tuyaux d'irrigation pour des exploitants agricoles, le long des chemins ruraux en continuité de la rue de l'École. Ces travaux, prévus en terre agricole, traversent 2 chemins ruraux. M. le Maire propose de réaliser une servitude de passage pour ces 3 traversées, réalisées en forage. Une élue demande si c'est le Maire qui accorde l'autorisation des forages. M. le Maire précise que ce domaine est de la compétence des Préfets.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS, INFORMATIONS :

- Suite à une demande d'occupation de la salle des fêtes par l'Amicale du personnel du CHRISO, le bureau municipal a décidé d'accorder à cette association le principe identique d'occupation des salles pour les associations locales, à savoir jusqu'à 2 occupations gratuites par an.
- 2 buts rabattables de foot à 8 ont été achetés pour 4 300€. M. le Maire a demandé à ce que les autres buts soient fixés.
- 5 tonnes de papier carton ont été collectées dans la benne face à l'école. L'association des parents d'élèves récoltera ainsi 280€. A noter, la Capso va bientôt modifier le ramassage du papier carton (avec installation de bennes papier) pour les riverains, des informations seront données ultérieurement.
- Un agent technique a été recruté avec une prise de fonction ce 1^{er} octobre.
- La commune a reçu une requête en référé relative à la contestation d'un riverain pour le plateau sur-élevé rue de Blendecques.

- La FDE a notifié l'accord technique sur le dossier de subvention relatif au passage d'une partie des lampes d'éclairage public en LED. La participation de la FDE est estimée à 27 400€, avec un montant de travaux à 54 000€ HT. Une participation CEE est aussi prévue. Les travaux seront réalisés après l'accord du Conseil d'Administration de la FDE.
- La cérémonie d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le 21 octobre 2022 à 18h30, ainsi que la remise des prix pour les maisons fleuries.
- Les travaux à l'église de Bilques ont démarré.
- Les travaux de pose de la nouvelle clôture du terrain de tennis et du filet pare ballon de football sont toujours en attente, les entreprises ayant des retards avec les commandes.
- Une élue remarque que l'accès à l'église de Bilques n'était pas suffisamment sécurisé lors de la pose de l'échafaudage.
- Une élue fait part qu'elle n'est pas pour le décalage de 35 minutes de l'éclairage public par rapport à l'horloge astronomique. Elle remarque que parfois les lampes s'allument alors qu'il fait déjà sombre. L'adjoint aux travaux précise qu'il a ramené le décalage à 30 minutes. Le problème vient de la luminosité selon la météo. Quand il fait beau, les lampes s'allument alors qu'il fait encore clair mais quand il fait gris, la nuit tombe plus vite, d'où le décalage. Il n'y a pas de situation idéale, l'idée étant de trouver le meilleur compromis.
- Une élue demande si les spots d'éclairage public fonctionneront toujours. Elle s'interroge sur l'intérêt de laisser les spots (églises et mairie) vu la conjoncture. M. le Maire fait savoir qu'il a coupé l'alimentation de ceux de la mairie, côté parking.

Levée de séance à 19h25.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary